



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 FEVRIER 2022

Mairie de Groissiat

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

Excusé : -

Secrétaire de séance : Madame Pascale AMORIM.

Date de convocation : 14 février 2022.

Approbation du compte rendu de la séance du mardi 14 décembre 2022

Compte rendu des décisions du Maire

. Point sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant le Programme Local de l'habitat (PLUi-H)

- Les permis de l'OAP n° 4, rue Pompidou à Alex, sont en cours d'instruction.

- le tènement assiette de l'OAP n°3, rue Jobin, semble faire l'objet d'une pré-étude par des professionnels en lien avec les propriétaires.

Comptes rendus des commissions

1/ Commission finances – juridique – informatique : voir vote du budget.

2/ Commission travaux – forêt :

Travaux

. Façades : Lancement des réfections de façades pour le cimetière (Mur non crépi sous l'abri depuis pilier du portail jusqu'au coin de l'autre côté) et peinture garages des services techniques pour terminer ce bâtiment mitoyen avec les garages associatifs qui avaient été repeints. Ensuite, pose signalétique indiquant les services techniques.

. Réfection peinture Intérieur Ecole : en principe, lancement des travaux en commençant aux vacances de printemps par les sanitaires dans un premier temps, secteur le plus endommagé par les fuites d'eau. Dans un second temps, suite des travaux pendant les vacances d'été à organiser dès à présent car période de congés. Réfection intérieure totale chiffrée pour avoir une idée des budgets mais travaux en plusieurs phases à planifier.

. Aménagement de la Rue Jobin : l'objectif est de démarrer les études au plus tôt pour pouvoir débiter les travaux sur 2023. Un rendez-vous a eu lieu avec M. Meunier de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour voir comment nous pouvons être accompagnés pour ce projet phare de la mandature. Une proposition de convention pour l'accompagnement depuis l'étude de faisabilité / Avant-projet, éventuellement jusqu'à la consultation des maîtres d'œuvres a été faite, et délibération prise pour lancer la première phase.

Forêts :

Réunion avec Christelle Galletti pour bilan 2021 et budget 2022 : Très peu de recettes du fait du blocage des ventes et en contrepartie peu de travaux et de plantations. Le poste le plus élevé concerne l'entretien des chemins Pour 2022 : Régénération impérative de la plantation d'Alex. Réfection de la route de la Caserne avec Bellignat et Oyonnax. Coût réparti au prorata des surfaces de forêts desservies et déjà au budget 2021 donc reporté. Sinon budget proche de 2021.

Mise à jour des panneaux avec les dimensions des grands sapins Douglas côté Groissiat prévue

Divers :

. Rendez-vous avec une personne de la société AXIONE qui déploie la fibre sur une partie de Bellignat et Ijean. L'objectif est d'utiliser la ligne Orange qui est endommagée et à terre dans la forêt entre la Mairie et Ijean. Un rendez-vous de repérage vient d'avoir lieu avec l'ONF pour vérifier la faisabilité. Cette opportunité pourrait contribuer à faire avancer la remise en état de cette ligne car il est difficile d'obtenir des résultats avec Orange malgré nos nombreuses démarches, mais la tâche n'est pas aisée !

3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :

Communication

Après 2 ans de « lettre d'infos » liée au sanitaire, l'étude d'un nouveau format plus élaboré, avec une périodicité saisonnière, soit quatre par an, est en cours. De nouvelles thématiques seront intégrées. Une « maquette » sera préparée pour être présentée lors de la prochaine commission.

Ce mini journal serait de nouveau confié à un imprimeur pour marquer l'évolution dans notre communication. Le premier numéro devrait être programmé pour fin mars.

La lettre d'informations restera un outil de communication pour de l'information ponctuelle, qui pourrait s'avérer nécessaire.

Civisme à l'école

Comme nous l'avions mentionné dans notre programme de campagne, Madame le Maire souhaite mettre en place sur la commune un dispositif citoyen, afin d'inciter les élèves de notre école primaire à s'impliquer dans la vie communale et, plus largement, les initier à la citoyenneté. Dans un premier temps, ce dispositif concernera les élèves de CM2.

Tout reposera sur le mérite, il faudra échanger avec les enseignants pour trouver ensemble un moyen d'évaluation, qui n'aura rien à voir avec les résultats scolaires car le but n'est pas de se substituer à l'éducation nationale.

2 élèves pourraient se voir décerner, en fin d'année, une récompense non pécuniaire, qui devra avoir un lien avec la citoyenneté.

Afin de rendre cet apprentissage plus concret, les enfants pourront être invités à visiter la mairie, à assister à un conseil municipal, à participer à l'organisation d'un évènement (fête du village, arbre de Noël...)

Les critères d'évaluation seraient :

- La participation aux commémorations
- La participation aux animations communales : Village Propre....
- Le respect des adultes (garderie, cantine...), des autorités
- L'attitude en classe
- L'esprit de camaraderie
- Leur comportement...

Plusieurs appellations sont suggérées pour baptiser ce parcours que nous voulons méritant : Le petit citoyen, passeport citoyen, parcours citoyen...

Ce dispositif a pour objectif d'être mis en place à la rentrée 2022/23.

Fête du village

Après 2 années de restrictions, nous misons sur un retour à une fête plus animée en septembre 2022... tout en ayant à l'esprit que des aménagements pourraient néanmoins encore intervenir au dernier moment...

Une réunion d'échange avec les associations est prévue le 8 mars prochain.

La commission a d'ores et déjà des suggestions et des idées pour étoffer l'offre d'animations.

Illuminations et fleurissement

En 2020, le covid a stoppé net toutes les activités associatives. Notre commission avait donc proposé de gérer les illuminations et le fleurissement afin de soulager la commission « cadre de vie » qui devait mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

La mise à jour est terminée et la vie associative reprend. Par conséquent, à l'occasion d'une réunion commune, qui aura lieu le 09 mars prochain, la commission ASAC passera le relais à la commission Cadre de Vie-Environnement concernant ces deux sujets.

4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :

Village propre : L'opération village propre aura lieu le samedi 7 mai à 9h. Une réflexion est engagée sur une petite « récompense » qui pourrait être offerte aux enfants participants.

Pour 2023, il a été proposé d'éventuellement décaler le village propre au dimanche matin permettant de faire un pique-nique champêtre à la suite. Une concertation avec le Sou des Ecoles pour proposer des activités ou autres suggestions pourrait se prévoir, mais cette option reste à étudier...

SIDEFAGE : Des changements de containers sont prévus sur l'ensemble du Territoire, et des nouvelles dispositions de tris sont à venir. Afin de sensibiliser la population, une réunion publique menée par le Sidefage sur le sujet essentiel du Tri sélectif pourra s'envisager.

Les membres du conseil municipal sont intéressés par la visite du site du SIDEFAGE à Bellegarde. Sébastien Brulhart est chargé de se renseigner sur les possibilités de s'y rendre.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

. Approbation du compte de gestion exercice 2021 – Budget Principal

Les résultats du compte de gestion 2021, relatifs au budget principal, ont été établis par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	209 512.09	0.00	-234 893.90	0.00	- 25 381.81
Fonctionnement	1 037 513.28	0.00	439 800.33	0.00	1 477 313.61
TOTAUX	1 247 025.37	0.00	204 906.43	0.00	1 451 931.80

Au vu de ces résultats, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

. Approbation de la reprise anticipée des résultats : budget principal

Madame le Maire expose que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur ; les états des restes à réaliser et le compte de gestion de l'année n-1,

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2021	806 446.85	1 246 247,18	439 800.33
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		1 037 513.28	1 037 513.28
	résultat à affecter			1 477 313.61
section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2021	315 200,01	80 306,11	- 234 893.90
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)		209 512.09	209 512.09
	solde global d'exécution			- 25 381,81
restes à réaliser au 31 décembre 2021	fonctionnement			0
	investissement	123 071,20	9 750.00	-113 321.20
résultats cumulés 2021 (y compris RAR en fonctionnement et investissement) reprise anticipée 2022	prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			138 703.01
	report en fonctionnement en recettes (R002)			1 338 610,60

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022.

résultat global de la section de fonctionnement 2021	1 477 313,61
solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 25 381,81
solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	- 113 321,20
besoin de financement de la section d'investissement	- 138 703,01
couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068 sur budget primitif 2022)	138 703,01
report en fonctionnement en recettes (R002) sur budget primitif 2022	1 338 610,60

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2021.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . de constater et approuver les résultats de l'exercice 2021 présentés dans les tableaux ci avant.
- . que ces résultats seront reportés par anticipation sur le budget primitif 2022.

. Adoption du budget primitif 2022 : Budget Principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2022 et procède à sa lecture.

En fonctionnement, on note une stabilité des prévisions en dépenses et en recettes.

Parmi les postes les plus importants dans les charges à caractère général, on note :

- . les travaux de réfection des bâtiments (façades service technique, mur cimetière, fruitière place Saint Cyr ; peintures intérieures et luminaires école notamment) : 52 000 €
- . les contrats de maintenance : 18 000 €
- . les prestations externes : 43 000 €
- . les concours divers et cotisations : 45 000 € (dont éclairage public délégué au SIEA)
- . le nettoyage des locaux (école et autres bâtiments) : 16 000 €

Les charges de personnel prévoient un poste d'adjoint au responsable du service technique dont le recrutement est en cours.

Les autres charges comprennent notamment la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 27 000 €

Les subventions accordées sont maintenues par rapport aux années précédentes. Une subvention supplémentaire est prévue pour le sou des écoles au titre du voyage des CE2-CM1-CM2 qui aura peut-être lieu en juin sous réserve de l'évolution favorable des recommandations sanitaires.

En investissement, en restes à réaliser 2021, une reprise des crédits est notamment prévue pour :

- . un projet de vidéoprotection pour 50 000 €
- . l'aménagement de la rue Jobin pour 50 000 €.
- . achat de mobilier de salle de réunion et équipements pour la mairie pour 8 000 €.

Pour les nouveaux investissements, des enveloppes sont prévues pour du matériel informatique à la mairie (remplacement du serveur, installation VPN), l'acquisition de matériel pour le service technique, le renouvellement d'une partie du matériel d'illumination, pour l'aménagement de la rue Jobin, pour la création de stationnements dans le Vieil Alex, la rénovation du monument aux Morts du cimetière, Une enveloppe d'équilibre, pour le moment non affectée, est prévue.

Madame le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2021 avec vote du compte de gestion 2021 lors de la présente séance permet la reprise anticipée des résultats 2021 au budget primitif 2022.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

Dépenses

Fonctionnement 2 532 431.67 €
Investissement 1 626 028.66 € dont 123 071.20 € de restes à réaliser.

Recettes

Fonctionnement 2 532 431.67 €
Investissement 1 626 028.66 € dont 9 750.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021.

. Taux d'imposition 2022 : taxes foncières :

Madame le Maire explique que depuis 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

La Commune ne doit désormais voter que les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties d'une part et non bâties d'autre part.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir en 2022 les mêmes taux que ceux votés en 2021 à savoir :

	(Pour mémoire) Année 2021	Année 2022
Taxe Foncière propriété bâtie	22.35	22.35
Foncier non bâti	76.54	76.54

. Conseillers numériques : convention de partenariat avec Haut Bugey Agglomération

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat a lancé, début 2021, le recrutement de 4 000 conseillers numériques à déployer sur le territoire national, au profit des français en difficulté avec l'utilisation des équipements et démarches en ligne.

Haut-Bugey Agglomération (HBA) s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le SIEA et a obtenu le financement de 5 postes de conseillers numériques, pour une durée de 2 ans.

Leur mission consiste à accompagner les publics souhaitant améliorer leurs compétences dans l'utilisation des équipements numériques et veiller à leur assurer un maximum d'autonomie dans leurs usages. Ce résultat passera par la mise en œuvre d'ateliers numériques diversifiés (*aller sur internet, faire des achats en ligne, sécuriser ses données, utiliser une tablette, un smartphone ou un ordinateur, etc.*).

L'ambition de l'agglomération repose sur une approche solidaire, cohérente et équitable dans le déploiement de ces conseillers, afin que tous les habitants puissent en bénéficier, sans distinction.

Si l'Etat contribue au financement des 5 postes (*base SMIC 2021*) et à la formation des agents, le budget prévisionnel pointe un reste à charge de 35 000 € par an.

La place et l'action des communes est déterminante dans le programme, elles sont un acteur de confiance pour les habitants et connaissent avec précision l'étendue des besoins.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe sur la participation à ce dispositif lors de sa réunion du 19 octobre 2021.

Cet accord doit désormais être formalisé par la signature d'une convention avec HBA qui va assurer le pilotage et la coordination globale du programme sur le territoire.

Cette convention, non reconductible, prévoit les modalités administratives, financières et techniques du déploiement des conseillers numériques sur le territoire communautaire sur une durée de 2 ans soit en 2022 et 2023. La participation financière sera de 490 € par an pour Groissiat.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer et à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du dispositif. (projet de convention joint en annexe)

. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement global de la rue Hippolyte Jobin. : convention avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Madame le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la rue Hippolyte Jobin et de ses abords, qui fait partie du programme de la mandature, doit en premier lieu faire l'objet d'une étude de faisabilité et de programmation.

C'est la raison pour laquelle, l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, dont le rôle est d'apporter des conseils et d'accompagner les collectivités, a été sollicitée en vue de réaliser cette étude.

Suite à une récente rencontre de terrain en présence du bureau exécutif communal, l'agence départementale d'ingénierie propose de réaliser l'étude de faisabilité et de programmation dans le cadre d'une convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La mission comprend notamment l'estimation financière, la réalisation d'esquisses et des réunions de présentation et d'échanges.

Le coût de la mission seule s'élève à 3 825.00 € HT soit 4 590.00 € TTC.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

. d'approuver la convention de prestation globale d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée pour un montant de 3 825.00 € HT soit 4 590.00 € TTC. (projet de convention joint en annexe)

. d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Office National des Forêts : programme de coupes 2022.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1 – d'Approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- 2 – Pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	U P	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1_a	IR R	60	2.8	2020	2022		<input checked="" type="checkbox"/>						Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	
1_b	E2	30	0.8	2021	2023								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
17	IR R	50	3.1	2019	SUPP		<input checked="" type="checkbox"/>						Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	
22_b	E1	151	3.2	2017	SUPP								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
23_a	E1	101	2.5	2017	SUPP								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
3_a	IR R	50	2.2	2021	2022		<input checked="" type="checkbox"/>						Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	
6	IR R	110	5.1	2021	2022		<input checked="" type="checkbox"/>						Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	
7_b	E3	10	0.2	2021	2023								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
8_a	IR R	198	5.1	2022	2023								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
8_b	E3	10	0.3	2021	2023								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	
9_a	IR R	145	4.4	2017	SUPP		<input checked="" type="checkbox"/>						Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2021	
9_b	E3	10	0.2	2021	2023								ONF -SA- conséquence de chablis et de dépérissement	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

4 - Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

5 - Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Informations communales et communautaires

. Communales :

. Ecole : la fermeture de la cinquième classe est actée pour la rentrée 2022. L'Inspectrice de l'Education Nationale a été avertie que les effectifs étaient susceptibles de repartir à la hausse à la rentrée 2023 puisqu'un projet immobilier d'ampleur doit voir le jour d'ici là. L'évolution des effectifs sera suivie de très près en étroite collaboration avec madame l'Inspectrice. Le prochain conseil d'école ayant lieu le 18 mars prochain, ce sujet sera abordé pour répondre aux éventuelles interrogations des parents.

. Communautaires.

Questions diverses

. **Vendredi 04 mars : Vente de bugnes du Sou des Ecoles vendredi 04 mars** : un stand va être installé place Saint Cyr et un autre à la mairie durant la journée. Les ventes se feront également sur place à l'école à la sortie des cours.

La commune achètera des bugnes qui seront portées aux résidents de l'EHPAD, les Hellébores, par Madame le Maire et Evelyne Morand. L'an prochain, nous espérons que la situation sanitaire permettra de nouveau aux résidents de l'EHPAD de s'associer à l'équipe du Sou pour la confection des bugnes.

. **Samedi 02 avril : Soirée Cassoulet du Comité des Fêtes** : les préventes sont possibles auprès des membres du comité.

. Rencontre avec Madame Levavasseur, la nouvelle directrice de l'EHPAD les Hellébores : Madame le Maire et Mme Morand ont fait la connaissance de la nouvelle directrice qui a pris ses fonctions en janvier 2022.

. Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 15 mars à 18h30.

- Travaux – Forêt : mercredi 16 mars à 18h30.

- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication et Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté mercredi 09 mars à 18h30.

- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : jeudi 10 février à 18h30.

. **Modification de la prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 23 mars 2022 à 19h00 au lieu du 22 mars.**

Autre changement de date : mercredi 20 juillet 2022 au lieu du mardi 19 juillet.

La séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance

Pascale AMORIM

